

La sanction ne consiste pas dans la disparition de ces magazines, mais dans l'interdiction de reproduire. Si le *Time* et le *Reader's Digest* veulent se conformer aux directives, ils deviendront peut-être authentiquement canadiens. Nous en serions ravis. Ils deviendraient aussi canadiens que n'importe quelle autre publication canadienne.

Cela ressemble beaucoup à ce qui se passe lorsqu'un élève copie tout l'examen de celui qui est assis devant lui. Le maître qui s'en aperçoit ne s'oppose pas à ce que l'enfant écrit. De la même façon, nous ne nous opposons pas aux articles publiés dans le *Time* et le *Reader's Digest*; nous nous opposons au fait qu'ils sont copiés. Le maître reproche à l'enfant de ne pas s'être servi de ses propres capacités intellectuelles, de ne pas avoir fait le travail lui-même et de ne pas s'être préparé pour l'examen. Or, c'est exactement ce que nous reprochons dans ce bill: ces revues sont des copies, presque des copies conformes, des revues qui sont essentiellement américaines. Si ces revues cessent d'être des copies et deviennent vraiment canadiennes, il n'y aura plus de problème.

Je suis certain que les députés de l'opposition s'en inquiètent parce qu'ils ont toujours mal compris la mesure à l'étude. L'article 19(5)(a)(F) du bill stipule que, pour qu'un périodique obtienne l'avantage fiscal, son contenu doit être:

... sensiblement le même que celui d'un numéro d'un périodique... qui a ou ont été imprimés, rédigés ou publiés hors du Canada;

Cela signifie qu'il ne doit pas reproduire les articles d'une seule publication étrangère. La loi n'interdit pas à une publication d'être excitante ou de reproduire des articles de tout un groupe de sources étrangères, qu'il s'agisse de Reuters, de l'Associated Press ou de tout autre agence de nouvelles. Réellement, on pourrait dire que la loi n'est pas assez sévère à ce sujet. Le fait est que le bill suffira à régler le problème, à notre avis, tant que toute la revue ne sera pas reproduite d'une seule et même publication étrangère. Si une revue est prête à choisir des articles de publications françaises ou italiennes ou même de deux ou trois publications américaines, il n'y a pas de problème. Voilà ce que dit la loi.

**M. Stanfield:** Allons donc!

**M. MacGuigan:** Le chef de l'opposition (M. Stanfield) dit: «Allons donc!» C'est dans la mesure législative même, monsieur l'Orateur.

**Une voix:** Êtes-vous d'accord là-dessus, Ron?

**M. MacGuigan:** Je suis certain que le ministre du Revenu national donnera une interprétation juste de ce que renferme la mesure législative.

Le secrétaire d'État l'a dit: une revue pourrait être considérée comme canadienne même si son contenu était entièrement rédigé par des étrangers vivant à l'extérieur du Canada pourvu que ce contenu ne soit pas substantiellement le même que celui d'une revue étrangère. Voilà la question, monsieur l'Orateur, celle de savoir si le *Time* et le *Reader's Digest* copieront leur contenu d'une revue étrangère. S'ils sont prêts à satisfaire aux critères de

#### *Périodiques non canadiens*

propriété et s'ils sont prêts à ne pas copier une revue étrangère, à ne pas permettre à la compagnie mère de déverser son contenu éditorial au Canada dans une forme d'invasion culturelle qui ne devrait pas avoir sa place dans l'édition canadienne et ne l'aura pas si cette mesure est adoptée, s'ils sont prêts à devenir aussi canadiens que leurs concurrents Canadiens, nous les laisserons et serons heureux de les laisser continuer.

La dernière confusion dont je voudrais parler, monsieur l'Orateur, est celle qu'a soulevée le député de Cochrane (M. Stewart) au sujet de l'état d'esprit du caucus libéral. Je tiens à déclarer sans équivoque...

**M. Fairweather:** Ne pouvez-vous pas laver votre linge en famille?

**M. MacGuigan:** ... que cette mesure législative a suivi le cheminement normal au caucus libéral. Elle a suivi exactement la même route que tout autre bill. Je crois qu'on trouvera la meilleure indication de cette volonté dans les propos du député de Vaudreuil (M. Herbert) qui s'opposait à la mesure. A la page 5613 du *hansard*, il a dit:

... je serai fidèle aux souhaits de la majorité de mon parti, qui, en caucus, a clairement exprimé son opinion.

C'était d'un membre du caucus qui n'est pas d'accord, monsieur l'Orateur, mais qui a reconnu que la volonté du parti s'exprime au caucus. Il a poursuivi:

Je voterai donc en faveur du renvoi du bill au comité.

Je pense que cela devrait mettre fin aux considérations qui semblent avoir mis l'opposition en émoi. Quand une telle confusion règne dans ses rangs et se répand dans l'esprit du public, elle s'empresse d'attaquer le gouvernement et d'essayer d'exploiter toute faiblesse qu'elle croit trouver dans les rangs du gouvernement.

Pour terminer, je vais parler de l'aspect positif de cette loi. Jusqu'ici, j'en ai parlé indirectement, mais j'ai parlé surtout de la confusion suscitée par les publications en question et par l'opposition au sujet de l'étude du bill.

Ces deux magazines perçoivent à eux seuls près de 50 p. 100 des recettes que les 14 magazines de consommateurs affiliés à la Magazine Association of Canada tirent de la publicité. Leurs recettes se chiffraient à environ 19 millions de dollars en 1974. Même si nous nous fions à l'étude menée par la Canadian Facts Incorporated—et de ce côté-ci nous sommes loin de nous y fier entièrement car elle a été commanditée par une partie intéressée—cela veut dire qu'environ un cinquième de ces 19 millions est allé à des magazines de consommateurs canadiens autres que le *Time* et le *Reader's Digest* l'année dernière.

Le député de Fundy-Royal se souviendra que lui et moi ainsi qu'un certain nombre d'autres députés ont rencontré l'éditeur et le rédacteur en chef du *Saturday Night*. Ils ont déclaré qu'ils ne comptaient pas vraiment sur la nouvelle loi—vu qu'elle n'était pas encore adoptée—pour soutenir leur magazine, mais que 1 ou 2 p. 100 de la somme dépensée en publicité rien que dans le magazine *Time* suffirait certainement à le remettre à flot. Voilà tout ce qu'il suffit pour sauver les magazines canadiens. De petites sommes ne serait-ce que 1 ou 2 p. 100 de 19 millions suffiraient à sauver grand nombre de magazines canadiens du désastre.